

# REGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS – DIMANCHE 02 DECEMBRE 2018

Organisé par l'association FCPE primaires de L'Isle-Jourdain 32. Ouvert au public de 9h à 17h00 à la salle polyvalente de l'Isle Jourdain.

## Article 1 - Horaires & Réservation !!! Attention nombre de places limitées !!!

Les exposants devront se présenter le dimanche 02 Décembre 2018 à partir de **8h00** et les départs ne seront autorisés qu'à partir de **16h30**.

La réservation sera enregistrée dès réception du dossier **complet** au nom d'une personne majeure (paiement de l'emplacement, bulletin d'inscription signé, photocopie recto verso de la pièce). L'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée. Toute réservation non accompagnée du paiement total ne sera pas prise en compte. Aucun remboursement ne sera consenti en cas de non participation de votre part. Toutes ces informations seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation et déposées à la sous-préfecture.

## Article 2 – Emplacements & Matériel d'exposition :

- **3€ le mètre** (possibilité de prêt de table (et chaises) dans la limite des stocks disponibles)

La scène sera mise à votre disposition gratuitement pour exposer vos objets volumineux. **!!! Les portants devront être mis dans le sens de la longueur et nous vous demandons de respecter votre emplacement afin de laisser les allées libres !!!**

- Toute inscription enregistrée est définitive, aucune modification ne pourra avoir lieu.
- Les organisateurs se réservent le droit d'attribuer les emplacements.
- Il n'est pas garanti l'emplacement à côté d'une personne voulue mais vous pouvez le demander
- Chaque emplacement devra être libérée propre à 18h30. **Tout objet invendu devra être repris par le vendeur.**

## Article 3 – Obligations des exposants :

Les exposants devront arriver munis de leur carte d'identité. La bourse aux jouets est ouverte aux seuls particuliers sous réserve de se conformer au présent règlement et aux lois relatives au commerce. De plus selon l'art. R321-9 du 07/01/2009 : l'exposant s'engage à son inscription à ne participer à plus de 2 manifestations dans l'année civile. L'exposant s'engage également à ne pas mettre en vente d'objets militaires, armes, animaux vivants, nourriture et tout article dangereux et/ou immoral. Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur (en particulier en matière de sécurité) et devront avoir satisfait à toutes les obligations légales et avoir souscrit toutes assurances utiles. Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale ainsi qu'en cas d'accident corporel. Toute personne ne respectant pas le règlement en sa totalité sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

## Article 4 – Restauration :

La vente de produits alimentaires et consommables par les exposants est formellement interdite. L'organisateur proposera, de manière exclusive, une restauration et une buvette sur place. Une boisson chaude sera offerte à tous les exposants.

## Article 5 – Dommages subis aux exposants :

Les organisateurs ne seront en aucun cas responsables des pertes, dommages, détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants quel qu'en soit la cause. Les objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls.

## Article 6 – Annulation :

L'association organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler ou non la manifestation. Dans ce cas là uniquement, l'association remboursera l'intégralité des réservations.

Pour toute information, merci de nous contacter par mail : [fcpeprimaire.lislejourdain@gmail.com](mailto:fcpeprimaire.lislejourdain@gmail.com)  
Autorisation Municipale Octobre 2018 - Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique.

# BULLETIN DE RESERVATION \*BAJ 02/12/18\*

Je soussigné(e) personne majeure (remplir en lettres majuscules) / \* **Obligatoire**

**NOM\* :** ..... Prénom .....

Né(e) le..... à (ville) ..... N° département.....

Demeurant à.....

.....

N° de téléphone .....

**Email\*** .....

**(Afin de recevoir une confirmation d'inscription)**

Souhaite réserver un emplacement pour la bourse au jouet afin d'exercer l'activité d'exposant à titre de particulier pour cette journée.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement joint et m'engage à le respecter.

Je joins :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé
- Le règlement par chèque (à l'ordre de la FCPE) ou en espèces.
- La photocopie de ma pièce d'identité recto/verso.

N° complet de la pièce d'identité du réservant .....

Délivrée le..... Par.....

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels usagés (Article L310-2 du Code du commerce)
- Ne pas avoir déjà participé à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

**Réservation à retourner soit :**

- à l'adresse suivante : Nathalie ASTRIDGE, 31 Rue George Sand, 32600 L'Isle-Jourdain

- à déposer dans les boîtes aux lettres FCPE aux abords des écoles

**Nombre de mètres : ..... x 3€ =.....**

**Nombre de tables souhaitées (1 table = 2m) : .....**

Souhaiterais être placé à côté de : .....

Objets exposés .....

Fait à.....le .....

Signature